



ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15 »
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort 9 mars.

On écrit de Berlin, 5 mars : Ces jours derniers, on s'est occupé de plusieurs arrestations opérées à Posen et à Varsovie. C'est un plan de conspiration républicaine ourdi en même temps en Belgique et en France, mais que la tournure pacifique des circonstances a fait avorter.

FRANCE. — Paris, le 12 mars.

Le travail de récomposition du cabinet, continue : voici à ce sujet les bruits qui circulent : Un grand pas serait, dit-on, déjà fait vers la solution ; le gouvernement serait forcé de s'appuyer sur la gauche. Le maréchal Soult entreprend de composer le cabinet, de concert avec M. Thiers, qui a demandé le ministère des affaires étrangères et qui l'aura. Hier, M. Thiers, comme représentant du maréchal Soult, a eu dans le cabinet de M. Odilon Barrot, une longue conférence dans laquelle ont été réglés plusieurs points capitaux, et notamment les suivants : Quelques ministères seront redoublés et les attributions que cumulaient certains ministères seront partagées. La France aura 10 ministres au lieu de 7 et ces 10 ministres seront assistés par plusieurs sous-secrétaires d'état, ce qui permettra de satisfaire un plus grand nombre de candidats. Les cultes seront retirés au ministre de la justice, les travaux publics au ministre du commerce. Parmi les nouveaux titulaires, deux doctrinaires seulement ont trouvé grâce ; MM. Guizot et Duchâtel seront pourvus ; le premier aura le portefeuille de l'instruction publique dont on pense qu'il se contentera difficilement, et M. Duchâtel aura le portefeuille des finances. Les autres ministères seront pris parmi les membres les plus distingués du centre gauche et notamment MM. Sauzet, Passy, Vivien, Dufaure.

Le secret de la prépondérance de M. Odilon-Barrot, qui, dans cette combinaison joue le principal rôle sans être cependant appelé au ministère, consiste dans ce qu'il peut disposer d'environ 80 voix. M. Thiers n'ayant pas dans la chambre une majorité positive acquise à son opinion ou à sa personne, a dû incliner vers le chef de la fraction la plus forte. Les doctrinaires n'ayant que 25 à 30 voix, on garde provisoirement à contre-cœur deux doctrinaires pour ne pas s'aliéner cette fraction. M. Odilon-Barrot, appelé à la présidence de la chambre des députés, semble destiné à acquiescer à une immense influence. Il paraît que le projet des nouveaux membres du cabinet, serait d'organiser en France un système gouvernemental ayant à sa tête un roi, à l'anglaise ; mais il faut bien remarquer que la royauté anglaise peut s'appuyer sur une aristocratie puissante et dévouée ; cet élément manque complètement en France. Reste à savoir comment les 221, représentés dans la nouvelle chambre par une masse assez compacte, pourront s'entendre avec le nouveau ministère. On peut attendre de leur part, à une forte opposition. Quant à M. Dupin, on ignore s'il a accepté la justice qui lui est offerte. Ses amis pensent qu'il refusera.

Nous lisons dans le Constitutionnel : Plusieurs entrevues ont eu lieu aujourd'hui entre le roi et le maréchal Soult, le maréchal Soult et M. Thiers. L'absence de quelques députés considérables suspend toute décision définitive.

Le retour de ces honorables députés ne se fera pas longtemps attendre.

De son côté le Journal Général s'exprime ainsi : « Aucune combinaison ministérielle n'est encore formée. Tout le monde désire que cet état de choses ne se prolonge pas ; il y a tout lieu d'espérer que la crise se terminera de manière à ménager et concilier toutes les institutions. Les nécessités de la position recevront satisfaction ; la politique qui a triomphé par les élections triomphera dans le gouvernement ; les principes de force, de dignité parlementaire, que la coalition a fait prévaloir, se réaliseront dans l'administration, ainsi que les principes conservateurs dont nous avons été, dont nous resterons toujours les organes.

Aujourd'hui lundi, à une heure, M. Guizot s'est rendu chez S. A. R. M. le duc d'Orléans.

Enfin, la Presse qui doit être moins bien informée que les deux feuilles que nous venons de citer, dit ce matin :

« Cet ajournement a lieu de nous étonner, car des informations prises contradictoirement à diverses sources, nous avaient donné l'assurance que la combinaison ministérielle était ainsi formée :

« Présidence du conseil et guerre, M. le maréchal Soult ; affaires étrangères, M. Thiers ; intérieur, M. Guizot ; finances, M. Duchâtel ; justice, M. Dupin ou M. Sauzet ; travaux publics et commerce, M. Passy ; marine, M. l'amiral Duperré ; instruction publique, M. Villemain ; présidence de la chambre des députés, M. Odilon Barrot. »

L'espèce d'émeute qui avait eu lieu hier dans le quartier du Pot-d'Or, s'est terminée par plusieurs arrestations, sans avoir produit d'autre mal.

Les élections de la Corse étaient fixées au 6 mars, à cause des délais pour la transmission de l'ordonnance de convocation des collèges. Au premier tour de scrutin, le comte H. Sébastiani a été nommé député à Ajaccio à la majorité de 98 voix sur 137 votants. M. Abatucci a obtenu 38 suffrages. Il ne reste plus à connaître que l'élection de Bastia.

— La Gazette de France publie une pétition datée de Toulouse et demandant la réforme électorale. M. de Villèle figure en tête des signataires de cette pétition.

— Les journaux ministériels parlent de troubles qui ont eu lieu à Carcassonne, Tarbes, Vannes, Aurillac, Agen, Embrun, Toulouse, à l'occasion des élections, et de menaces et voies de faits commis sur des électeurs. Des arrestations ont eu lieu dans quelques localités.

— Hier matin, à 10 heures, le chariot portant le chapiteau de la colonne élevée sur la place de la Bastille est sorti des ateliers de fonderie du faubourg du Roule. Ce chapiteau, d'ordre corynthien mitigé, a dix pieds de hauteur et environ 18 pieds de largeur dans sa partie supérieure. Coulé d'un seul jet, il pèse, suivant M. Soyers, 25 milliers. Quatorze chevaux d'un seul trait étaient attelés sur cette masse ; puis, parallèlement aux chevaux, était un long câble sur lequel s'étaient attelés une foule d'ouvriers et de passans.

Il est bien fâcheux que le porte-à-faux sur le chariot et les innombrables secousses causées par les inégalités du pavage aient courbé l'astragale, déchiré une feuille d'acanthé, enfin causé plusieurs déchirures du haut en bas, large chacune de près d'un pouce. Par ce fait, ce bel ouvrage aura besoin d'être rajusté, et, nous le craignons, perdra de son prix comme ouvrage d'art.

— Le Moniteur garde le silence ce matin. Nous n'avons point encore de ministère. Si les ordonnances paraissent demain, nous aurions encore un ministère du 13 mars, et plus à Dieu que les nouveaux ministères remplissent toutes les obligations que leur imposerait cette glorieuse date. Mais tout annonce que le ministère ne sera pas constitué demain, ni même après-demain. On disait hier soir que tout était fini, et l'on mettait ensemble les noms de MM. Soult, Thiers, Guizot, Dupin, Sauzet, Vivien, Passy, Duchâtel, Duperré ; mais on assure ce matin que rien n'est encore arrêté et qu'il faut attendre l'arrivée à Paris de quelques-uns des députés à qui l'on veut proposer un portefeuille. M. Dupin doit être dans ce cas-là ; l'honorable député est toujours dans la Nièvre.

PS. — A trois heures de relevée, rien de nouveau sur la formation du ministère ; seulement il n'est plus question de M. Dupin pour la justice, et la coalition voudrait encore le réserver pour la candidature à la présidence. (Corr.)

— Le Moniteur Parisien donne les détails suivants sur la tentative d'émeute dont nous avons parlé hier :

« Nous annonçons hier soir que le chapiteau qui doit surmonter la colonne de Juillet avait été extrait des ateliers du faubourg du Roule pour être transporté à la place de la Bastille. A l'heure où nous mettions sous presse, le charriot qui le traînait n'était encore qu'à la moitié du trajet. Vers le boulevard Bonne-Nouvelle, l'essieu de devant s'est brisé, ce qui a occasionné un retard de près de 2 heures. A la hauteur de la rue de Ménilmontant, le cheval qui était au timon s'est abattu, et l'attelage entier, épuisé de fatigue ne traînait plus que difficilement.

« A ce moment, la foule de curieux qui suivait depuis longtemps le char s'y est attelée et l'a reconduit ainsi à la Bastille, où il est arrivé à dix heures et quart. La conduite terminée, une partie de ces individus, qui déjà avaient fait entendre la Marseillaise et le Chant du Départ, a redescendu les boulevards avec trois drapeaux formés chacun d'un morceau de drap rouge placé au bout d'une perche. Ils étaient au nombre de trois cents environ, parmi lesquels beaucoup d'ouvriers. Arrivés à la porte St-Denis, ils ont suivi la rue Saint-Denis, la rue Mauconseil et le marché des Innocents, en faisant entendre par intervalles les cris de : Vive la liberté ! Vive la République ! A bas les ministres ! Sur leurs passages les boutiques se fermaient et les habitants du quartier témoignaient hautement leur répugnance pour ces manifestations.

« A leur approche, les gardes municipaux du poste de la Lingerie ont pris les armes et les ont dispersés ; mais le rassemblement s'est reformé de nouveau et est arrivé par le Pont-au-Change sur la place du Palais de justice où le poste de la ligne a pris également les armes. Un peu plus loin, une brigade de sergens de ville est arrivée, a dispersé de nouveau les perturbateurs et s'est emparée des drapeaux, en arrêtant ceux qui les portaient. Un de ces derniers, placé au milieu d'un groupe, a excité alors ses compagnons à faire résistance, et en effet, plusieurs d'entre eux, munis de bâtons, en ont frappé les sergens de ville qui les ont désarmés et arrêtés également.

Une partie du rassemblement s'est alors dirigée vers l'École de Médecine ; deux jeunes gens s'en sont détachés et sont entrés dans le café Dupuytren, où se trouvaient plusieurs étudiants, en criant : Nous sommes tous des frères ! vive la République ! Voyant que personne ne répondait à leur appel et que les étudiants se disposaient même à les mettre dehors, ils sont sortis sur la place de l'École où, réunis à leurs camarades, ils ont poussé de nouvelles vociférations, parmi lesquelles on a distingué à plusieurs reprises ce cri : à nous les écoles ! Ces provocations étant, comme les précédentes, restées sans résultat, quelques-uns d'entre eux ont voulu briser les vitres du café, mais les autres les ont entraînés, et ils se sont tous retirés en criant cette fois : A bas les étudiants !

« Le rassemblement s'est dispersé, et aucun autre désordre n'a eu lieu.

» Les individus arrêtés ont été déferés à la justice. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 13 mars.

M. O'Sullivan, ambassadeur belge près la cour d'Autriche, est arrivé à Bruxelles, venant de Francfort, où il a laissé sa famille. M. O'Sullivan a dîné hier à la cour.

— Il y a eu hier, à six heures, grand dîner à la cour ; plusieurs membres de la chambre des représentants et du sénat y étaient invités.

— Par arrêté royal du 1er de ce mois, le roi a fait grâce de la peine de mort au nommé Delloye, condamné pour crime d'assassinat sur sa femme, et dont le pourvoi avait été rejeté par la cour de cassation. Elle a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité sans flétrissure.

— Hier un ex-capitaine de l'Empire, âgé d'environ 60 ans, a tenté de se suicider en s'asphyxiant dans un bain. Il avait bu avant d'entrer dans la baignoire un litre d'eau-de-vie. Heureusement le garçon de l'établissement, entendant les deux robinets couler avec force, entra dans le cabinet et put mettre obstacle à la réalisation du projet de ce malheureux, qui fut transporté à l'hôpital St.-Jean, dans un état alarmant.

— L'affaire correctionnelle du sieur Julien Pallas, employé dans le bureau de M. Auguste Morel et prévenu de soustraction de lettres au préjudice de ce dernier, a été appelée hier matin à Anvers. Tous les témoins, au nombre de 8 à charge et 9 à décharge, ont été entendus.

L'audience a été levée à deux heures et reprise à 5, pour entendre de nouveau M. Morel et faire des recherches dans sa correspondance. Les plaidoiries doivent commencer ensuite. Cette affaire attire beaucoup de monde.

— Le Moniteur publie ce matin des nominations dans l'ordre judiciaire et dans le conseil d'état.

— On a retiré ce matin du bassin Ste-Catherine, le cadavre d'une jeune femme parfaitement vêtue. On assure qu'elle a été de suite reconnue par ses parens. La cause de cet acte de désespoir est ignorée. Hier on avait retiré du même endroit le cadavre d'un homme.

Bruxelles, le 14 mars, — (5 heures.) — Les cours tendent de nouveau à la hausse ; on croit généralement que la question politique sera promptement tranchée. Ce mouvement d'amélioration s'appuie encore sur les cotes de Londres et de Paris. La paix une fois assurée, le crédit public et le crédit privé rentreront dans leur état normal.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 52 5/4 A. 5 pour cent 99 1/4 A., 1 1/2 p. c. 4 p. cent 89 1/2 A., 5 p. c. 69 1/2 A. Société Générale titres en nom 775, certificats au porteur émission de Paris 1055 A., Société de Mutualité 1072 50 (107 1/4), Banque de Belgique 575 (57 1/2) A., Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2), Société de Commerce 1190 (119).

L'actif espagnol a depuis hier obtenu une grande faveur, fait à 18 1/4, on le cote ainsi et P. Les transactions ont été importantes et nombreuses.

La vente de sucres à laquelle il a été procédé aujourd'hui à la Société de Raffinerie Nationale, par le ministère du courrier de commerce C. A. Van Damme, a donné un résultat satisfaisant. On a remarqué qu'en général les qualités de sucres exposés étaient très-belles, aussi y avait-il bon nombre d'acheteurs et les prix obtenus se sont ressentis de la hausse de l'article.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza au comptant sans affaires, à terme peu de vendeurs ; l'huile de lin un peu mieux ; tourteaux sans affaires.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 13 mars.

Sommaire. — Discussion du projet de loi relatif au traité de paix.

La séance est ouverte à 11 heures. Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du traité.

M. Manilius. Je ne vois rien dans la conduite du ministère qui puisse justifier les mots persévérance et courage, auxquels il s'est associé. Il pense que si le crédit est si gravement ébranlé, on doit d'autant plus en accuser le gouvernement qui n'a pas voulu accepter les moyens de le relever, en autorisant la création d'une banque d'escompte qui venait volontairement au secours de l'industrie. Il pense que le bcf état de l'armée pouvait donner à la Belgique les moyens de résister efficacement. Je voterai contre le projet.

M. Andries se prononce en faveur du projet.

M. Dumortier. Messieurs, ce qui se passe dans cette enceinte, est sans exemple dans l'histoire des peuples ; c'est la première fois qu'une assemblée législative, composée des élus de la nation, est appelée à délibérer sur ce qu'elle doit faire pour abandonner une partie de ses concitoyens. On a déjà beaucoup parlé sur le traité, mais il y a encore beaucoup de choses à dire pour démontrer qu'on ne peut accepter un traité qui serait la ruine de la Belgique.

Je rencontrerai d'abord une objection importante qui a été faite dans la séance d'hier ; l'honorable député d'Anvers a invoqué la foi des traités, et a dit que nous étions liés par des engagements antérieurs. Moi aussi, messieurs, j'ai foi dans les engagements internationaux, mais seulement lorsqu'ils constituent un contrat synallagmatique qui lie toutes les parties. Lorsqu'à la suite des événements de 1831, la Belgique fut appelée à donner son vote au traité des 24 articles, elle était dans une position malheureuse, et les circonstances pouvaient justifier son vote ; mais malgré cette position malheureuse, au moment où nous étions sous le coup d'une défaite, où la Pologne venait de succomber, où une réaction était à craindre, la Belgique n'a accepté le traité que parce qu'elle l'avait considéré comme synallagmatique, et comme devant être exécuté immédiatement ; c'était pour obtenir immédiatement la reconnaissance du roi Guil-

Jaume. Si elle avait prévu que le roi Guillaume attendrait huit années et qu'en 1859 la chambre serait appelée à délibérer sur le même traité, pas un seul membre n'y eût donné son assentiment.

Le roi Guillaume a laissé passer le temps d'adhérer au traité, il a spéculé sur le temps comme on spéculé en bourse; maintenant que le temps lui a été défavorable, la Belgique a bien le droit de profiter des chances des circonstances. D'un autre côté, le gouvernement belge, après avoir adhéré au traité du 15 novembre, a montré sa bonne foi en réclamant l'exécution. Eh bien ! les grandes puissances l'ont-elles fait exécuter ? Ont-elles forcé le roi Guillaume ? Non, elles s'y sont refusées.

On a pris il est vrai, la citadelle d'Anvers, mais cela n'exécutait pas les engagements des cinq puissances, puisque par là nous n'obtenions que l'exécution d'une partie du traité. Lors donc que les puissances renonçaient à son exécution, il cessait d'être obligatoire pour nous. Ce n'est pas nous qui nous sommes déliés du traité du 15 novembre; nous l'avons toujours regardé, jusqu'à la convention du 21 mai, comme le lien qui nous attachait à l'Europe; ce sont les puissances qui se sont refusées à l'exécution.

Voilà comment les choses se sont passées. Est-il juste de dire que nous sommes liés ? Je ne prétends pas choisir entre les stipulations, mais je dis que le traité a cessé de lier la Belgique du jour où les puissances s'en sont déliées envers elle.

L'orateur auquel je réponds se trompe quand il dit que pendant huit ans la chambre et le gouvernement ont réclamé l'exécution du traité. C'est une grave erreur; parcourez tous les discours du trône, les adresses des chambres depuis la convention du 21 mai, jamais la chambre n'a prononcé le mot du traité du 15 novembre. Dans le rapport relatif à la convention du 21 mai, le gouvernement vous a dit que le traité du 15 novembre était intact. La chambre y a-t-elle répondu ? Nullement; elle a toujours évité de parler du traité du 15 novembre.

Mais il est vrai de dire que la convention du 21 mai était une convention permanente contre le roi Guillaume, alors qu'elle consacrait tout ce que demandait la Hollande. Il suffit pour le démontrer de rappeler les causes de cette convention. La Belgique avait réclamé des 5 puissances l'exécution du traité du 15 novembre, et surtout la reconnaissance du roi Guillaume.

La France et l'Angleterre prirent Anvers et bloquèrent les ports de la Hollande. Mais les réclamations incessantes du commerce anglais forcèrent le gouvernement à faire cesser le blocus, et c'est alors qu'intervint la convention du 21 mai; cette convention était donc toute dans l'intérêt des puissances. Et, messieurs, ce n'est pas d'ailleurs la première fois que des traités ont été signés, ratifiés et non exécutés. On a beaucoup parlé du traité funeste de la Bavière, qui aussi a été signé le 15 novembre comme le traité des 24 articles, le traité de Bavière stipulait en faveur de la Hollande le paiement d'une rente annuelle, l'accroissement du territoire hollandais aux dépens de la Bavière, ce traité avait été ratifié. Eh bien, fut-il exécuté ? Non. Par l'article 17 de ce traité du 15 novembre 1715, dix-sept communes flamandes devaient être démembrées; les états de la Flandre protestèrent et un nouveau traité intervint en 1718. Ce traité ne détachait plus que quatre villages, et il fut encore repoussé. Des séditions éclatèrent et amenèrent le martyre du malheureux Annessens.

Ce traité solennel ne fut pas exécuté. Ainsi nous trouvons, même dans l'histoire de la patrie, un exemple que des traités signés et ratifiés n'ont pas été exécutés. L'orateur cite le même exemple pour ce qui s'est passé sous François 1er et Charles-Quint pour le duché de Bourgogne, qui n'a pu être démembré sans le consentement des Bourguignons, et aujourd'hui on voudrait arracher à la Belgique les Limbourgeois et les Luxembourgeois ! Il conçoit qu'on ait pu le faire en 1851, mais aujourd'hui en 1859, il ne le conçoit pas.

Nous avons huit années d'existence; n'est-ce donc rien ? L'empire qui a laissé de si belles choses n'a duré que 10 années; le roi Guillaume n'a régné que 15 ans, et nous avons 8 années d'existence, n'est-ce rien ? Aujourd'hui tout est consolidé, et notre nationalité est reconnue, sauf par la confédération germanique et la Hollande. En 1851 le traité était imposé, aujourd'hui il nous est proposé. En 1851, la force était contre vous, aujourd'hui elle est dans nos mains. En 1851 le roi n'était pas reconnu, car dans tous les protocoles on s'abstenait d'insérer son nom. Aujourd'hui le nom de S. M. le roi des Belges est écrit en toutes lettres dans le traité qui vous est proposé.

Vous voyez donc bien, messieurs, que les positions sont toutes différentes, nous avons le droit d'espérer que le ministre se serait montré fidèle aux engagements qu'il avait pris dans cette enceinte; mais qu'a-t-il fait ? Il est cause du malaise du pays et je croirais manquer à mon devoir si je ne signalais pas les fautes qu'il a commises.

En juillet dernier, nous avions l'Europe pour nous, et nous aurions réussi si nos affaires avaient été bien conduites. Nous avions pour nous la sainteté de notre cause; du jour où les plénipotentiaires hollandais avaient cherché à tromper la conférence, du jour où un agent hollandais en France avait cherché à soustraire des papiers, la cause de la Hollande était devenue impopulaire, et cependant nous avions perdu la nôtre par votre incapacité. Comment les négociations ont-elles été conduites ? Ouvrez le rapport du ministre des affaires étrangères, et vous verrez que le gouvernement a toujours pris le lendemain des mesures qu'il aurait dû prendre la veille. Il a omis de réclamer notre part dans la marine, dans les colonies, dans la flotte et les chantiers d'Anvers, il n'a posé la question territoriale que quand elle avait été définitivement jugée contre nous. Et pour défendre nos intérêts, nous n'avions qu'un seul plénipotentiaire qui était beaucoup trop occupé de ses propres affaires (Hilarité). Plus tard quand il fallait envoyer un autre plénipotentiaire pour plaider la cause du territoire, on a choisi un homme qui, s'il fallait en croire ses paroles écrites, avait une conviction tout-à-fait opposée à sa mission. Vous voyez donc bien

que la cause de la Belgique n'a été perdue que par l'incertitude de nos gouvernans.

L'orateur examine ensuite les clauses du traité; il les trouve beaucoup plus onéreuses que celles du traité du 15 novembre. Il traite avec beaucoup d'extension la question financière, et prouve que chacune des stipulations du traité sera matière à contestation avec la Hollande. Il s'étonne de la précipitation avec laquelle on veut terminer ce grave débat, alors que tout nous ferait un devoir de temporiser pour attendre l'avènement au pouvoir, en France, d'hommes qui ont plaidé si chaleureusement la cause de la Belgique.

Quant à lui, il ne consentira jamais à voir le drapeau tricolore reculer devant le drapeau orange. Il prouve qu'en 1853 on avait 100,000 hommes sous les armes, et qu'avec 66 millions on a fait face aux dépenses; il fait remarquer que le matériel est complet. Il pense que la Belgique a assez de ressources pour maintenir encore sur pied le même nombre d'hommes. La preuve qui vient combattre tout le pétitionnement qui réclame la paix, c'est l'unanimité avec laquelle tous les citoyens paient leurs impôts. Ainsi les moyens financiers ne manquent pas. On a parlé de la crise de l'industrie; mais il s'est fait récemment le chiffre des faillites, et ce chiffre n'exécède pas le terme moyen de chaque année.

L'orateur veut une résistance, non désespérée, mais sérieuse; il soutient que la guerre n'est pas à craindre, et que l'idée d'un blocus serait encore plus déraisonnable, puisque le blocus serait principalement préjudiciable à l'Angleterre.

L'orateur rappelle qu'en 1851 une proclamation fut adressée aux Luxembourgeois par M. Thörn et par M. Nothomb, dans laquelle on prenait l'engagement de ne pas les abandonner, et il s'étonne que ce même M. Nothomb alors secrétaire-général du ministère des affaires étrangères et devenu ministre aujourd'hui, ait pu s'associer à ceux qui proposent l'acceptation du traité.

Enfin, dit-il en terminant, je ne puis consentir à ce traité, car je ne voudrais pas que sur la terre étrangère, on pût me dire, il est belge, il a voulu conserver son industrie, sa liberté; qu'il jouisse de sa liberté, mais en vendant ses frères il a perdu l'honneur. (Applaudissemens prolongés dans les tribunes et dans la chambre.)

M. le ministre des travaux publics. La sorte que l'honorable préopinant s'est permise contre moi, ne m'a point étonné; je sais depuis long-temps que pour produire quelque effet oratoire, il consent volontiers à être injuste. Je lui en suis gré, néanmoins, non qu'il m'accorde par là le droit de lui répondre par des personnalités; je me vengerais de lui à ma manière, en vous prouvant qu'il n'a pas compris le premier mot de la question de l'Escaut; je prendrai une seconde fois la parole, soit aujourd'hui soit demain, je traiterai la question de l'Escaut non pas avec mon imagination, mais avec des pièces. Si je lui suis gré de sa sorte, c'est qu'elle m'accorde le droit de vous parler de moi, de vous demander quelques instans d'attention; les explications que je vous donnerai se rattachent d'ailleurs à la discussion générale.

Ma position peut être pénible, mais elle n'est point fautive. Elle n'est point fautive, parce que je me suis toujours montré vrai et conséquent.

Je me suis associé au mouvement du Luxembourg, je l'ai expliqué et non produit. M'attribuer l'insurrection luxembourgeoise, c'est méconnaître ce qui fait le caractère de ce mouvement, ce qui le rend légitime: la spontanéité. Resté uni à la Belgique depuis 1815 comme l'une des provinces méridionales, le Luxembourg a été entraîné avec la Belgique et moi avec le Luxembourg; j'ai dit pourquoi les Luxembourgeois s'étaient conduits comme Belges et non comme Allemands; j'ai soutenu et je soutiendrai toujours que l'Europe, en séparant les Luxembourgeois des Belges, commet une grande injustice; mais la question, il s'agit de savoir s'il est possible aux Belges et aux Luxembourgeois de se soustraire à cette injustice; ce n'est pas en face de la question de droit national intérieur, c'est en face de la question de possibilité que je vous place.

Tout en m'associant à la révolution et en Belgique et dans le Luxembourg, j'ai dit que la Belgique ne pouvait se constituer comme nation par sa seule volonté, qu'elle ne le pouvait qu'avec le concours des puissances, qu'elle ne s'assurerait ce concours que par le système pacifique des négociations; cette pensée résume toute ma vie politique; cette pensée, c'est moi.

Comme rapporteur de la commission chargée de présenter le projet de protestation contre le protocole du 30 janvier 1851, je disais dans mon rapport du 28 janvier: « Sans doute nous ne pouvons prétendre résoudre seuls nos contestations territoriales, mais on ne peut les décider sans nous; elles peuvent faire l'objet de traités, dans lesquels nous serons parties, qui ne seront obligatoires que par notre concours. »

Je suis, depuis 1850, député d'Arion; depuis que je suis ministre j'ai été réélu deux fois. L'on ne m'a pas donné de mandat spécial local; si l'on m'avait offert un mandat spécial local, exclusivement luxembourgeois, je l'aurais refusé comme incompatible avec mes idées d'homme politique, avec ma mission de ministre belge; j'ajouterais même avec ma qualité de belge.

Vous connaissez mes discours; vous m'avez souvent encouragé par votre assentiment, dans nos grands débats diplomatiques, alors que je n'étais que simple député; pouvait-on supposer que, devenu ministre de Belgique, j'abjurerais le système politique sans lequel, selon moi, je n'ai dit tant de fois, il ne peut y avoir de Belgique. Comment est-il possible, devant cette chambre, le représentant du gouvernement de la Belgique, je soutiens ce système; devenu l'un des représentants du gouvernement, je le renierais!

J'en appelle à vos souvenirs, j'en appelle si je puis parler ainsi aux mémoires de l'honorable préopinant. Si on lui avait dit que mon intention était de proposer de faire la guerre à l'Allemagne, à la Hollande, malgré les cinq grandes puissances, l'aurait-il cru ? Non. Des lors pour quoi dire que ma conduite a été fautive, contradictoire, équivoque. J'ai été comme ministre ce que j'ai commencé n'étant point ministre; personne n'a pu se tromper à cet égard; voyant au dessus de tout la Belgique, je m'associe à ceux qui vous proposent ce qui rend la Belgique possible.

Permettez-moi encore deux citations très courtes pour établir ce que j'appellerai la moralité de ma position parlementaire.

Dans la préface de la première édition de l'Essai sur la révolution belge, je disais (mars 1853): « Citoyen d'une province dont l'existence était contestée, la position individuelle était difficile; il pensait avoir accordé aux affections locales tout ce qu'elles pouvaient exiger de lui; homme, Belge, Luxembourgeois, il n'a pas osé croire qu'on pût sacrifier la Belgique à une partie de province, ni l'Europe à la Belgique, et s'il s'est trompé, c'est de bonne foi. Il avoue que ses amis et lui n'ont pas fait dériver leurs devoirs politiques d'un sentiment étroit qui se renferme dans une localité, mais d'un ordre supérieur d'idées auquel se rattachent l'indépendance de la Belgique et la paix du monde. » (P. 4 de la 5<sup>e</sup> édit.)

Deux mois avant de devenir ministre, le 12 novembre 1856, dans la dernière de nos discussions diplomatiques, je disais dans cette Chambre: « Je voudrais, messieurs, pouvoir aller plus loin; je voudrais pouvoir dire que le traité du 15 novembre 1851 n'existe plus ou qu'il nous est libre de le révoquer. Pourquoi s'obstiner, m'objectera-t-on, à regarder comme valable un acte que la Hollande n'a point accepté? L'une des parties est-elle engagée quand l'autre ne l'est pas? Il y a ici une erreur qui nous a été souvent signalée. La Hollande n'est point engagée, mais les cinq puissances le sont; la Belgique a contracté avec chacune d'elles, ces cinq traités; ils lient les puissances comme représentant des intérêts européens qui se rattachent à la révolution de 1850 et comme médiatrices dans l'arrangement à intervenir entre la Belgique et la Hollande. Ils forment le titre de la Belgique aux yeux de l'Europe; il

nous reste un traité à conclure avec la Hollande; c'est ce sixième traité dont la conclusion est ajournée aux conditions énoncées dans la convention du 21 mai. »

Personne n'a donné à ses opinions une plus grande publicité; à l'étranger comme en Belgique, on en a pris acte; je tiens à le constater: car le seul reproche que je redouterais serait d'avoir manqué de bonne foi envers mes concitoyens.

Ces antécédens étant connus d'eux, faut-il en conclure qu'en me rélisant ils n'avaient autorisé à abandonner légèrement la cause particulière du Luxembourg?

Non, sans doute, mais ils étaient prévus que je serais avant tout Belge, que forcé d'opter dans une alternative fatale entre la nationalité belge et la conservation intégrale du Luxembourg, je n'accorderais pas à ce dernier intérêt une importance prépondérante, absolue. Il y avait des limites dans mon engagement, tacitement contracté: ces limites résultaient de mes antécédens, antécédens qui n'étaient ignorés de personne, que personne ne m'a demandés.

J'avais applaudi à la convention du 21 mai qui est venue non pas détruire, mais suspendre le traité du 15 novembre; les électeurs savaient que je ferais tout ce qui serait possible pour maintenir le statu quo; c'est ce que j'ai fait.

En mars dernier, le roi Guillaume a adhéré aux arrangements territoriaux; me suis-je empressé de déclarer qu'il fallait se hâter de les exécuter sans se ménager aucune chance du maintien du statu quo? Sincèrement, quoiqu'avec peu d'espoir, je me suis associé à toutes les tentatives qui ont été faites: si je m'y étais refusé, si je m'étais séparé du cabinet il y a un an, les Luxembourgeois auraient pu me faire des reproches; ils m'avaient dit: Essayez au moins; et j'ai essayé avec mes collègues.

Les engagements non pas absolus, mais relatifs que je pouvais être censé avoir pris, ont été remplis; je m'arrête aujourd'hui, mais devant l'impossibilité.

Je m'arrête, car la guerre contre l'Allemagne sans la France et malgré les grandes puissances, c'est l'impossible.

Je m'arrête, car la prolongation du statu quo au milieu de la crise qui dévore la Belgique, c'est l'impossible.

Ce n'est pas, messieurs, qu'en conseillant la paix, je crois dans cette extrémité, placé entre deux maux, méconnaître dans le choix que je fais, les intérêts bien entendus du Luxembourg allemand.

Je vous l'ai déjà dit.

La cession est inévitable: la faut-il pacifique ou violente? La faut-il administrativement ou la faut-il par une exécution militaire?

Telle est l'alternative.

Il ne s'agit pas de savoir si le traité du 15 novembre sera exécuté, mais comment il le sera.

Si j'avais pu croire que la présence dans cette chambre d'un partisan de plus du système belliqueux, pût mettre la Belgique à même d'empêcher l'exécution de ce traité, je me serais empressé de lui faire place par une démission volontaire. Mais il ne s'agit plus de rien empêcher; il s'agit de réparer ce qui peut être réparé. Je puis encore être utile pour concourir à des mesures réparatrices; c'est pour cela que je suis resté à ce rôle encore possible.

Vous avez, me dit-on, pris part à l'insurrection, donc vous ne devez point abandonner sa cause, c'est-à-dire, messieurs, qu'en m'associant au mouvement de 1850, j'ai contracté l'engagement de précipiter mes compatriotes dans tous les maux. En 1850 j'espérais, en 1859 je n'espère plus. Si en 1850 la Belgique nous promettait de nous abandonner jamais, d'est qu'elle même n'était pas abandonnée par la France. En 1850, la Belgique, sortie victorieuse des barricades de novembre, se croyait invincible; depuis elle a été vaincue par surprise, mais les effets de la défaite subsistent, effets irréparables, car ils ont produit les stipulations territoriales du traité du 15 novembre; c'est ce que M. Dumortier oublie. Et vous voulez qu'en 1859 je dis en votre nom au Luxembourg ce que l'on pouvait dire en 1850?

La proclamation du 9 janvier 1851 s'explique par sa date; il ne faut pas l'isoler. La révolution était faite, consommée dans le Luxembourg depuis le mois d'octobre 1850; ce n'est point cette proclamation qui a opéré le mouvement. La Belgique ne s'est point encore constituée. Elle n'avait point encore contracté d'engagemens envers l'Europe ni subi de défaite militaire, événement qu'il ne faut jamais perdre de vue pour juger les résultats diplomatiques.

Cette proclamation du 9 janvier 1851 est donc postérieure à la révolution de septembre 1850 qu'elle n'a point faite, et antérieure à la campagne du mois d'octobre 1851, qu'elle ne pouvait prévoir. Comment soutenir que cette proclamation détermine à tout jamais une position, que les engagements qu'elle renferme ont survécu à tous les faits, à tous les actes. La campagne du mois d'août 1851 et le traité du 15 novembre 1851 interviennent à la suite de cette campagne, ont changé la situation de la Belgique; si postérieurement à ce traité j'avais renouvelé aux Luxembourgeois les assurances données en janvier 1851, j'aurais été coupable, et seulement alors. C'est ce que je n'ai point fait; je ne l'ai caché à personne. J'ai toujours regardé l'exécution du traité du 15 novembre 1851 comme possible, j'ai même supposé que dans certains cas, cette exécution pouvait être nécessaire, inévitable.

La loi provinciale, au lieu d'exiger le serment ordinaire a prescrit un serment particulier dont elle n'a point dispensé les habitants des territoires cédés; ce fait, messieurs, m'offre une nouvelle occasion de vous prouver combien je suis toujours resté conséquent dans les détails mêmes; dans cette chambre, je me suis opposé à cette proposition qui nous était faite par un membre de la minorité, M. Dumortier; la majorité a suivi ses inspirations plutôt que les miennes. Ceci se passait dans la séance du 15 mai 1854.

Je ne désavoue personne; je comprends, tout ce qui se fait par sentiment, tout ce qui se fait d'entraînement et d'enthousiasme; les discours des députés du Limbourg et du Luxembourg m'ont profondément ému; je n'en ai que senti davantage la grandeur de ma tâche; j'ose le dire, il y a dans le Luxembourg deux opinions également belges, également loyales, également patriotes, également honorables. L'une de ces opinions veut une dernière tentative, tentative extrême, désespérée, une de ces tentatives qui changent quelquefois les destinées des nations, tentative pour laquelle il ne faut reculer devant aucun moyen, ni devant l'appel aux sympathies étrangères, ni devant les périls de l'anarchie, tentative qu'il faut accepter quand elle serait le prélude d'un grand bouleversement. L'autre opinion, messieurs, moins aventureuse, se rend compte des moyens, calcule ce qui est possible; balance les chances; elle sait que la lutte, pourvu qu'elle offre des probabilités de succès, elle sait qu'elle ne peut entraîner la Belgique malgrée elle et la France organiser une résistance générale, durable, avec des chances véritables de succès; ou bien une résistance de ce genre est-elle au-dessus de la cession; victimes des maux qui précéderaient la cession. S'il faut abandonner une portion du Luxembourg qu'au moins elle ne soit point saccagée et saccagée inutilement.

C'est de cette deuxième opinion que je suis l'organe, l'organe que dans des temps plus calmes tout le monde avouera. Sauvez notre territoire du démembrément; si vous ne le pouvez, dites-le, sauvez-nous de maux inutiles. Si vous ne pouvez nous conserver la nationalité belge, épargnez nos familles, nos propriétés. Mais en nous abandonnant, vous avez contracté une dette envers nous; vous nous devez des mesures réparatrices et pour nous-mêmes et pour nos intérêts; nous les attendons, nous ne serons jamais des étrangers pour vous, mais des compatriotes exilés.

Je puis donc dire qu'en conseillant la paix, je donne dans cette triste occurrence l'avis le moins désavantageux aux intérêts bien entendus, aux intérêts matériels du Luxembourg allemand; je ne veux pas appeler la guerre et l'anarchie sur notre province; l'exposer à une occupation à cette dernière époque, l'on nous a conseillé au nom de l'Autriche de résister à l'invasion française; ces conseils ont été suivis; nos villages ont été saccagés; nos populations décimées, Dindlange, Esch-sur-Alzette ont été livrés aux flammes. De distance en distance dans nos montagnes de la frontière se rencontrent des croix qui rappellent des victimes; je n'oserais réparer dans le Luxembourg, si j'étais exposé à me dire: « Ici a péri un homme pour une cause que je savais désespérée. C'est ainsi que j'entends ma responsabilité. »

Cette opinion dont je n'hésite point à me faire le représentant et qui me semble avoir aussi le droit d'être représentée, n'a point anticipé sur les événements; elle s'est tu aussi long-temps qu'elle a pu espérer; elle a applaudi à toutes vos tentatives, elle vous en gardera une éternelle reconnaissance, elle n'en affaiblit aucune en se produisant prématurément.

ment; mais aujourd'hui que par la défection de la France, l'adhésion de...

Je serai, je le sais, méconnu aujourd'hui, je le serai par ceux-là même à qui je pourrais imputer l'extrémité à laquelle nous sommes arrivés.

Mes conseils n'ont point été écoutés; la réaction intérieure qui régnait la Belgique à l'impuissance n'est point mon ouvrage; je n'accuse des intentions de personne, mais je ne veux pas qu'on accuse les miennes.

Je vous ai dit, messieurs, de quelle manière j'entendais, dans cette extrémité, mes devoirs de député luxembourgeois, ces devoirs au fond, ne sont pas en désaccord avec ceux de belge et de ministre.

Je me résume, messieurs, je ne suis point l'exécuteur des hautes œuvres de la conférence de Londres; je veux seulement que cette exécution, puisqu'elle est inévitable, ne soit pas désastreuse et sanglante.

M. de Puydt. Je demande la parole pour un fait personnel. M. Nohomb a dit qu'il avait déjà été élu deux fois par le district d'Arion, ses commettants étaient fiers d'être représentés par un homme qui s'était distingué par ses talents.

M. le ministre des travaux publics. Ceci n'est pas un fait personnel, mais je déclare que l'opinion existe dans le Luxembourg allemand qu'il ne faut pas l'exposer à une guerre étrangère, je m'en fais l'organe.

M. le ministre de l'intérieur assure qu'il n'est pas exact que la commission d'adresse lui ait soumis toutes les phrases de l'adresse.

M. Dumortier pense que la chambre ne croira pas qu'il ait pu s'entendre avec le ministre des travaux publics, bien que celui-ci lui ait répondu par un discours écrit.

M. Nohomb. Vous avez parlé assez longtemps pour que je puisse prendre des notes.

M. Dumortier soutient que le ministre des affaires étrangères a si bien eu communication des adresses, qu'il en a fait écarter plusieurs phrases trop fortes, et qu'il n'a agi ainsi que pour conserver son portefeuille.

M. le ministre de l'intérieur. Je persiste de la manière la plus formelle dans ma déclaration. On dit que je n'ai agi que pour conserver mon portefeuille; quels sont donc les avantages de ces portefeuilles, pour y compromettre sa santé, son existence, et être en butte à une foule de suppositions injurieuses?

M. Deschamps ne veut pas que le ministre laisse toute la responsabilité de l'adresse à la commission, il a si bien participé à l'adresse qu'il en a fait redresser plusieurs phrases, et s'est même vanté d'avoir fait renforcer celle du Sénat.

M. le ministre de l'intérieur soutient que c'est une erreur qu'il n'a jamais voulu déclinier sa responsabilité. Quant à l'adresse du Sénat, il n'y a pas proposé une seule phrase.

M. Gendebien demande par motion d'ordre que l'on dépose sur le bureau tous les documents relatifs à la dette. Il ne fait cette proposition que comme une protestation contre tout ce qui s'est fait depuis 8 ans.

M. le ministre de l'intérieur pense que l'on a communiqué toutes les pièces possibles, et que MM. Fallon et Dufardin pourraient donner sur la dette toutes les explications désirables.

M. Gendebien persiste dans sa proposition. M. Devaux demande l'ordre du jour.

M. Gendebien. C'est encore un faux-fuyant pour nous priver des lumières qui peuvent nous éclairer.

M. Devaux. Votre demande n'est qu'un faux-fuyant pour arriver à un ajournement. L'ordre du jour mis aux voix par l'appel nominal est adopté par 50 voix contre 59.

Ont voté pour: MM. Bekaert, Coppieters, David, de Behr, de Florisone, Delanghe, F. de Mérode, W. de Mérode, de Muelenaere, de Nef, Perceval, Dequesne, de Roo, de Secus, de Terbecq, de Theux, Devaux, Dolez, Donny, Dubois, Duvivier, Eloy, Fallon, Hye, Hoys, Keppenne, Kerwyn, Lardinois, Lebeau, Liedts, Maast de Vries, Meeus, Mercier, Milcamps, Raikem, Rogier, Smits, Troy, Ullens, Verhaegen, Vilain XIII, Wallaert et Willmar.

Ont voté contre: MM. Beerenbrück, Berger, Brabant, Cornéli, Dechamps, Defoere, Deman, Demer de Morsel, Demonceau, de Puydt, de Renesse, Desmâisières, Desmânet de Biesme, Desmet, d'Hoffschmidt, d'Huart, Doignon, Manilius, Dubusainé, B. Dubus, Dumortier, Ernst, Gendebien, Heptia, Lejeune, Metz, Pirson, Polléus, A. Rodenbach, Ch. Rodenbach, Scheyven, Seron, Simons, Stas de Volder, Thienpont, Van den Bosch, Van Hobrouck, Vergauwen et Zoude.

M. C. Rodenbach prononce un discours contre le projet. La séance est levée à 4 h. — Demain séance à 10 h.

LIÈGE, LE 14 MARS.

II. FAUT EN FINIR.

Un incident, qui avait donné naissance, à une foule de bruits contradictoires sur le résultat d'une prétendue décision de la chambre, est venu entraver, pendant quelques instans, la discussion ouverte sur le traité de paix.

M. Pirson a demandé l'ajournement, jusqu'à ce que le ministre, faisant une nouvelle demande, croira devoir la remettre à l'ordre du jour. Telles sont les expressions dont il s'est servi. Cette proposition n'a pas été adoptée. Loin d'ajourner la discussion, la chambre a décidé, sur la motion de M. Lebeau, qu'elle y consacrerait, chaque jour, trois heures de plus.

M. Dumortier a vivement protesté contre l'adoption de cette mesure. Comment! s'est-il écrié, le ministère français, qui nous a vendus, est renversé, et vous voudriez précipiter les débats, alors que la Belgique a intérêt de voir comment les choses vont se passer! Mais M. Dumortier se berce-t-il encore de l'espoir d'un changement de système en France? Croit-il sérieusement que les hommes appelés à recevoir l'héritage de M. Molé, répudieront le traité des 24 articles, et désavoueront la signature que M. Sébastiani vient d'y apposer par ordre du gouvernement du roi? S'il en est ainsi qu'il se désabuse.

Quels sont les noms qui figurent sur les différentes listes des candidats au ministère, et qui sont colportés, de journal en journal, aux applaudissements de la coalition victorieuse, jusqu'à la porte du palais où se règlent les destinées de la France? Ce sont ceux de MM. Sault, Thiers, de Broglie, Guizot, Passy, Humann, et quelques autres. M. Dupin entrera peut-être, à son tour, dans la composition du nouveau cabinet. Eh bien, parmi ces hommes d'état, en est-il un seul qui ait pris l'engagement de défendre notre cause, qui ait fait entrevoir la possibilité de nous soustraire aux sacrifices exigés par la conférence, qui ait promis de réparer, sous ce rapport, les fautes de ces devanciers, s'il arrivait au ministère? Non; pas un seul. En est-il un qui se montrera assez audacieux pour jeter le gant à l'Europe, revendiquer pour la France une suprématie qu'elle a perdue, tendre la main aux peuples opprimés au risque de susciter une guerre générale? Non; pas un seul.

Soyez certains, au contraire, que lorsque ces Messieurs se trouveront à la tête du gouvernement, ils seront très-satisfaits d'être débarrassés de la question belge, et s'agenouilleront, avec un profond respect, devant le fait accompli!

Ils n'auront plus à défendre les légations; ils n'auront plus à défendre la Belgique. Ce sera un grave souci de moins, une double épine que leurs devanciers leur ont tiré du pied; ils feindront, vous le verrez, d'en être désolés; ils regretteront peut-être l'abandon de la Belgique et de l'Italie. Mais qu'y faire? La faute n'en est pas à eux. Oh! s'ils avaient été au ministère, ils auraient agi tout autrement, ils n'auraient point permis que la dignité de la France eût été méconnue à l'étranger; Ancône serait toujours au pouvoir de la France; la Belgique aurait obtenu, grâce à la France, des conditions d'existence plus équitables; la France aurait tout sacrifié à cela; mais aujourd'hui, c'est bien différent. Il faut respecter les traités; il faut garder la foi promise. Cela est dur; que voulez-vous? Il faut bien se soumettre à la nécessité!

Tel est à peu près le langage qu'ils nous tiendraient, ces hommes en qui M. Dumortier semble avoir mis toute sa confiance. Pourquoi donc temporiser? Pourquoi chercher à prolonger des discussions qui, de jour en jour, deviennent plus fastidieuses, et qui commencent à fatiguer la chambre elle-même? Aux premières séances on comptait jusqu'à 98 membres; aujourd'hui, ce nombre est diminué jusqu'à 62. Bientôt il ne sera plus possible de réunir la majorité voulue pour pouvoir délibérer. La chambre sait cependant que le pays tout entier désire une solution prompte et définitive. Peut-être que l'adoption de la proposition de M. Lebeau ramènera sur les bancs deserts les représentants que l'ennemi en avait chassés. Nous l'espérons. Il faut bien terminer l'œuvre commencée, et plus on y mettra d'empressement mieux on aura mérité du pays.

Nous prévoyons cependant encore des obstacles. M. Pirson ne lâchera pas son amendement. Quand la discussion sera épuisée, et qu'on demandera la clôture, M. Pirson le reproduira avec de nouveaux développements, et M. Dumortier, dût-il prendre vingt fois la parole, ne laissera pas échapper l'occasion de rentrer dans la discussion générale et d'appuyer, de toutes ses forces, la motion de M. Pirson. Les députés du Limbourg et du Luxembourg se joindront probablement à lui, afin de retarder, autant que possible, le moment fatal de la cession. Mais si le sacrifice doit pourtant s'accomplir, si, comme nous le croyons, et comme nos adversaires eux-mêmes le pensent, à part eux, nous n'avons plus rien à espérer de la France, à quoi bon prolonger l'incertitude de notre situation, et forcer le pays à dépenser inutilement quelques millions de plus? Les souffrances du commerce et de l'industrie s'aggravent chaque jour. Les transactions sont arrêtées; le travail est suspendu dans un grand nombre d'ateliers; la population ouvrière est dans la détresse; tous les intérêts sont compromis, et ceux qui ont reçu, de la nation, le mandat de les défendre, consentiraient à les compromettre encore davantage, par la prolongation d'une lutte dont l'issue ne saurait plus être douteuse!

Non, il faut en finir; la question a été examinée sous toutes ses faces; les partisans et les adversaires du traité ont, tour à tour, défendu leur système, par tous les moyens que le raisonnement a pu leur fournir. On ne fera plus que répéter les arguments qu'on a déjà fait valoir, tout le monde a pu apprécier le fort et le faible de la question; tout le monde a pu se former une opinion précise sur le point en discussion. Il est donc temps de clore des débats qui ne sauraient plus apporter des lumières nouvelles. Il est temps de mettre un terme à cette irritation des esprits qui éclate quelquefois, au sein même de la chambre, en paroles acerbes et violentes, propres à compromettre la dignité du pays; il est temps de calmer cette agitation extérieure qui, si elle durait quelques temps encore, pourrait se traduire en actes répréhensibles et compliquer les embarras déjà si graves de la situation anormale où nous nous trouvons depuis cinq mois.

On lit dans le *Moniteur*:

« Le *Belge*, dans son dernier numéro, critique vivement l'expulsion de deux Polonais. Quelques explications à ce sujet sont nécessaires, moins pour justifier l'administration de la sûreté publique (elle n'en a pas besoin) que pour signaler aux étrangers qui voudraient désormais substituer leur vo-

lonté à celles des autorités chargées de l'exécution des lois, les fruits d'une pareille conduite.

Voici les faits:

Trois Polonais récemment arrivés à Bruxelles furent appelés le 8 mars courant dans les bureaux de l'administration. Tous les trois, de leur aveu, étaient sans moyen d'existence. Aux termes de l'arrêté du 6 octobre 1850, il leur fut signifié qu'ils ne pourraient rester en Belgique, et on leur offrit une feuille de route à l'effet de repartir librement.

L'un d'eux accepta.

Les deux autres, MM. O. et S. refusèrent péremptoirement et manifestèrent l'intention positive de rester dans le pays. Il est à remarquer que l'un d'eux avait renoncé à son subsiste pour se rendre en Belgique malgré les avis de M. de Tracy qui lui avait donné une lettre de recommandation pour M. le comte de Mérode. Son passeport portait qu'il se rendait en Belgique où un emploi lui était offert.

Sur le refus de regagner librement la frontière, ils furent avertis par deux fois qu'en cas de persistance ils y seraient forcés. Nouveaux refus. Ils furent remis entre les mains de la gendarmerie et reconduits en voiture à Hal, d'où ils ne tardèrent pas à être ramenés sur le territoire français.

Le soir, ils adressèrent par la poste à l'administration, qui ne la reçut que le lendemain matin, une lettre dans laquelle ils sollicitaient comme une grâce ce qu'ils avaient d'abord repoussé avec dédain. M. Hody leur envoya aussitôt l'autorisation de revenir, mais il était trop tard: l'estafette ne put les rejoindre. (Article communiqué.)

— L'Avondbode dit, en date de Berlin, 6 mars, que quand bien même les élections modifieraient la politique de la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Angleterre persisteraient à réclamer l'exécution du nouveau traité. Il ajoute que les trois premières puissances adresseront ensemble au gouvernement belge une note déclarant que toute relation sera suspendue aussi long-temps que le général Skrzynecki se trouvera sur le territoire belge.

CONCERT DE M. HENCHENNE.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le concert d'hier avait attiré une assemblée aussi brillante que nombreuse; chacun, en effet, devait s'empreser de montrer l'estime qu'il porte au bon professeur, à l'artiste consciencieux.

Le programme, du reste, n'était pas non plus sans attraits; d'abord, la belle ouverture d'Obéron de Weber; le grand air du *Siegfried* de Corinthe, puis un *Chant Oriental* de Pauseron, le *Jannissaire* chanté par notre première basse-taille, M. Hermann qui l'a dit d'une manière très-correcte, et où il a montré une voix fraîche et pure; mais son défaut est toujours le manque d'expression; à l'entendre on croirait qu'il ne sent pas ce qu'il dit. Le chant du *Jannissaire* a paru aussi écrit trop haut pour la voix de M. Hermann.

Inutile de dire combien le bénéficiaire a été applaudi, et quel plaisir il a fait, par la fantaisie sur les motifs de l'*Ambassadrice* et ses variations sur la rondo favorite de *Lestocq*, qu'il a exécutées sur la flûte avec la finesse et le talent qu'on lui connaît.

Une nouveauté, qui n'était pas le moindre des attraits de la soirée, était un grand duo concertant de Herz, exécuté sur deux pianos par MM. Ledent et Rifer. Tous deux ont également droit à des éloges, ils ont joué ce morceau avec une précision et une agilité vraiment extraordinaires.

La Société des Chœurs s'est fait entendre hier pour la seconde fois: ces MM. ont parfaitement nuancé les deux chœurs de Weber, la *Sérénade* et les *Noirs Chasseurs*; M. Soubre, qui a eu la première idée de cette institution, a fait preuve d'un véritable talent en dirigeant la marche triomphale de Beethoven, morceau final qui a été exécuté avec une vigueur et une justesse que malheureusement on n'obtient pas toujours de notre orchestre.

On faisait circuler hier une liste déjà couverte de nombreuses signatures, pour un 2<sup>e</sup> concert au bénéfice des indigens qui aura lieu le 22 de ce mois. On parlait aussi de l'arrivée prochaine à Liège de Duprez, le grand chanteur; mais il est difficile de croire à cette nouvelle; le congé que lui accorde l'Opéra de Paris ne commençant qu'au mois de juin.

On annonce pour dimanche prochain, au Grand-Théâtre, le *Sommeil de St-Paul*, ce drame à grandes émotions, qui a obtenu à Paris un succès pyramidal (c'est le mot). S'il faut en croire les journaux de cette ville, c'est là une bonne nouvelle pour nos dames qui aiment les émotions.

On nous fait connaître à l'instant l'arrivée de M<sup>me</sup> Casimir, prima dona du théâtre de Bruxelles; les véritables amateurs ne laisseront pas échapper cette bonne fortune, et il y aura certainement foule, demain à notre théâtre royal.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain Vendredi, par extraordinaire, abonnement et entrées de faveur généralement supprimés.

Une seule représentation de M<sup>de</sup> Casimir, prima dona du théâtre royal de Bruxelles.

Le BARBIER DE SÉVILLE, opéra. — M<sup>de</sup> Casimir remplira le rôle de Rosine.

Au 5<sup>e</sup> acte M<sup>de</sup> Casimir chantera l'air de l'Ambassadrice.

MM. les titulaires de loges sont priés de retirer leurs coupons avant 10 heures.

Le bureau de location restera ouvert jusqu'à 6 heures du soir.

ANNONCES.

A Vendre,

DE GRÉ A GRÉ

Et avec grande facilité de paiement,

UNE

PROPRIÉTÉ

SITUÉE A BATTIGE,

EN LIEU DIT, SUR LA COMMUNE

aboutissant à la grand-route de Liège à Aix-la-Chapelle et consistant en bâtiment d'habitation et d'exploitation et prairies de 1<sup>re</sup> qualité, d'une contenance de près de 10 bonniers.

S'adresser, pour inspecter la propriété, au sieur Nicolas Dedoyart, fermier, et pour la communication des titres, carte figurative et conditions, au notaire SERVVAIS, à Liège, placé derrière le Spectacle, N<sup>o</sup> 2.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis.

NOUVEAUX ANCHOIS à frs. 1-75 c. le tonneau au Moriane, rue du Stockis.

SARCELLES au Moriane, rue du Stockis.

Cabilleaux, Rivets, Rayes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

F. HARDY, rue du Stockis, vient de recevoir du poisson de mer, tels que Saumons, Cabilleaux, Rivets, Eliboltes, Rayes, Solles, Emerlants, Anchois nouveaux, Huitres Anglaises, 1<sup>re</sup> qualité; le tout très-frais et à juste prix.

# L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN, confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATEN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1<sup>re</sup> qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

## SOIERIES, SCHALLS.

### Modes et Nouveautés,

RUE VINAVE-D'ILE, N° 606 - 24 nouveau.

### M<sup>me</sup> BEAUJEAN-BAYET

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir une nouvelle partie de Schalls cachemire et indou et de mousselines de laine, ainsi que beaucoup d'articles application de Bruxelles pour toilettes de noces et de communion: Voiles, Echarpes, fichus, etc. Ses magasins sont en outre toujours parfaitement assortis en étoffes blanches pour robes; Soieries unies et façonnées; articles pour deuil; Schalls de tous genres, etc.

Elle vient de mettre en vente quantité de Coupons en Mérinos, Indiennes, Jaconats, Mousselines de Laines, Soieries et Rubans. 283

25,000 FRANCS A PRÊTER ensemble ou par parties, sur hypothèque, à 4 p. % d'intérêt. S'adresser au bureau de cette feuille. 204

A LOUER présentement UNE BELLE MAISON, ou QUARTIER, au commencement de la rue Sur-la-Fontaine, n. 195, près du Pont-d'Avroy. - S'y adresser. 188

## A VENDRE

UNE MAISON bien achevée, composée de six pièces, cour, cuisine, deux mansardes et deux caves. S'adresser rue de la Syrene près de St-Paul n. 4. 268

UNE SERVANTE, sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est. On préfère une fille de la campagne qui n'a plus servi. 277

A partir du premier avril 1859, le BUREAU du RECEVEUR DES HOSPICES, sera ouvert à neuf heures du matin et fermé à midi pour le public. 291

A LOUER pour le premier avril prochain, un APPARTEMENT, composé de six à sept pièces, rue du Pot d'Or, n. 22-695. On pourrait y joindre une écurie pour un cheval et une place pour un cabriolet dans la remise. L'appartement est à voir de 5 à 5 heures. - S'adresser au bureau du POLITIQUE.

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

# A VENDRE DE GRE A GRE QUATRE PETITES MAISONS

NEUVES ET EN BON ETAT,

portant les N° 7, 9, 11 et 15, ayant chacune un beau jardin, sise à Liège, Outre-Meuse, en Gravioule, en lieu dit Ruelle des Jardins.

S'adresser pour tous renseignements ultérieurs, au notaire BOULANGER. 111

## BELLE VENTE DE BOIS.

VENDREDI 8 MARS 1859, à 10 heures du matin,

Le notaire BIAR résidant à Liège, VENDRA publiquement à JUPILLE, en lieu dit rue de Meuse,

## 4000 pièces de sapin DU PAYS,

de toutes dimensions, et consistant en perches, vères, verres, solives, refendages sciés dits gites, etc.

A 6 MOIS DE CRÉDIT.

## RÉPARATIONS

### DE l'église de St-Jacques

A LIÈGE.

La FABRIQUE mettra en ADJUDICATION au RABAIS

## PIERRES DE TAILLE

petit granit de même espèce que celui des carrières de Sprimont et lieux circonvoisins, nécessaires aux travaux à exécuter en 1859. S'adresser à M. JENICOT, avocat, à Liège, rue des Sœurs-Grises.

## AVIS

### POUR SURENCHÉRIR.

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le cinq mars courant, il a été ADJUGÉ

## Divers Immeubles

dont la désignation suit :

1<sup>o</sup> Une MAISON sise à Liège, rue Potière, n° 764, pour 2450 fr. en sus de 110 fr. 61 cent. de rente.

2<sup>o</sup> Une AUTRE avec JARDIN faubourg Vignis, à Liège, pour 2100, en sus de 24 fr. 31 cent. de rente.

3<sup>o</sup> Une AUTRE sise à Liège, rue Hena Potière n° 754 pour 850 fr.

4<sup>o</sup> Une MAISON, située à Lize, commune de Seraing, avec dix verges grandes de fonds y attachant, pour 3400, en sus d'une rente de 2 muids un stier.

5<sup>o</sup> Une PRAIRIE au même lieu, contenant ensemble dix sept verges grandes 6 petites, pour 2200 fr.

6<sup>o</sup> Trois PIÈCES DE TERRE au même lieu, contenant ensemble 17 verg. gr. 6 pet., pour 2700 fr.

7<sup>o</sup> Une AUTRE de 10 verges grandes, en lieu dit Pont Robert au petit Mont, même commune, pour 2000 fr.

8<sup>o</sup> Un AUTRE de 10 verges grandes, située à la Haute-Marihaye, pour 550 fr.

9<sup>o</sup> Deux AUTRES, contenant 15 verges grandes, situées en lieu dit Haut Pré, à Seraing, pour 2540 fr. en sus d'un muid de rente.

10<sup>o</sup> Une AUTRE au même lieu, de 2 verg. gr. 10 pet., pour 490 fr.

11<sup>o</sup> Un BOIS contenant 4 honniers 7 verges grandes 12 petites, situé en la commune de Forêt, pour 1500 fr.

12<sup>o</sup> Et une PATURE de huit hectares 67 ares, située en la commune de Magnée, pour 600 fr.

Et qu'en vertu des conditions de la vente toute personne solvable peut dans les quinze jours surenchérir lesdits immeubles d'un dixième.

S'adresser audit noaire. 258

## VENTE

DE LA

# SEIGNEURIE DE NEUDEGG.

Cette Seigneurie, avec ses vastes dépendances en Forêts, Terres, Prés, Vignes, etc., est évaluée judiciairement à

## un million 378,266 florins.

Mais outre ce gain principal, il y a encore 25,154 gains accessoires de 50,000, 20,000, 10,000, 9,750, 9,500 fl., etc. Le tirage aura irrévocablement lieu à Vienne, le 30 mars prochain. Prix d'une action : 20 francs, et en prenant six pour 120 francs, il sera délivré une action gratis gagnant forcément. S'adresser à Louis PETIT, banquier et receveur général à Francfort s/M.

LE MARDI 2 avril 1859, à 10 heures, Le notaire PAQUE procédera pardevant M. CHOKIER, juge de paix à Liège, en son bureau, rue d'Amay, A L'ADJUDICATION PUBLIQUE, POUR SORTIR DE L'INDIVISION, DES MAISONS ET TERRAINS dont la désignation suit :

SITUÉS EN GLAIN, A PROXIMITÉ DE L'ÉGLISE; savoir :

1<sup>er</sup> Lot. Une MAISON, contenant deux habitations avec cour, n° 824 et 825, joignant au chemin de fer.

2<sup>me</sup> Lot. Une MAISON avec cour, joignant à la précédente et vers Liège au terrain ci-après.

3<sup>me</sup> Lot. Une MAISON avec jardin, vis-à-vis de celles qui précèdent.

4<sup>me</sup> Lot. La moitié d'un TERRAIN de 14 à 15 verges, derrière les deux premières maisons, à prendre près du chemin de fer.

5<sup>me</sup> Lot. L'autre moitié dudit TERRAIN à prendre du côté de Simon Coumanne et longeant la chaussée.

6<sup>me</sup> Lot. Une MAISON avec étable et jardin de cinq verges grandes, joignant du couchant à M. Pirotte, provenant d'Errard Lecrenier.

Plus, un TERRAIN situé à Liège, faubourg Ste-Marguerite, au lieu dit Arzis, longeant la rue, contenant 522 mètres 92 centimètres carrés, propre à bâtir et joignant à M. Borsu.

S'adresser, pour les visiter, au n° 824 en Glain, et pour voir les conditions, audit bureau et en l'étude dudit notaire PAQUE. 286

## LA CREOSOTE BILLARD CONTRE LES

# MAUX DE DENTS

enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. On garantit qu'elle s'emploie sans le moindre danger. 2 francs le flacon avec l'instruction. Pharmaciens dépositaires DELCOUR-FROIDBISE, place du Spectacle, à l'Etoile d'Or, n° 762, à Liège; Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa; Garot, à Herve.

## BOURSES.

PARIS, LE 12 MARS.	
5 p. c. . . . .	79 60
4 p. c. . . . .	109 75
5 p. c. . . . .	108 60
Act. de la Banque. 2635	
Ob. de la v. de Par. 1172 50	
Emp. belge. . . . .	402
Soc. générale. . . . .	—
B. de Belg. . . . .	375

LONDRES, LE 11 MARS.	
5% consolidés. . . . .	95 1/8
BEIGE. 1832. . . . .	101 5/8
Hol. Dette active. . . . .	55 3/8
Portug. 5 p. c. . . . .	—
Id. 5 p. c. . . . .	21 1/4
Esp. Emp. 1854. . . . .	20 1/4 30 5/4

AMSTERDAM, LE 12 MARS.	
Dette active. . . . .	54 9/16
5 p. c. . . . .	100 7/8
Billet de chang. . . . .	26 11/16
Synd. d'am. . . . .	94 1/2
5 1/2% . . . . .	79 1/2
Soc. de Commerce . . . . .	174 5/4
Ch. de fer. d'Amst. . . . .	—
de Rotterdam. . . . .	—
Prusse L. 1852. . . . .	125 1/2
Autriche. Métall. . . . .	103
Brazil. Emp. . . . .	78 5/8

ANVERS, LE 15 MARS.	
Anvers. Dette act. . . . .	104
Dette diff. . . . .	50 1/2
Emp. de 48 milli. . . . .	99 1/4
de 50 milli. . . . .	99 1/8
Hollande. Det. act. . . . .	—
Rente rem. . . . .	—
Autriche. Métalliq . . . . .	107 1/4 107 et A
Lots de fl. 100. . . . .	—
de fl. 250. . . . .	477
de fl. 500. . . . .	816
Polog. Lots fl. 300 . . . . .	118 117 5/4 P
de fl. 500 . . . . .	158 1/4 P
Brazil. E. L. 1854. . . . .	—
Espagne. Ardoins . . . . .	18 1/8 1/4 et P
Dette pasive 1854. . . . .	—
différée. . . . .	—
Danemar. E. Not. . . . .	95 1/2
Dito à L. . . . .	74

CHANGES.	
Amsterd. C. jours . . . . .	1 1/2 0/0 P A
Id. 2 mois . . . . .	—
Rotterdam. C. jours . . . . .	5/8 0/0 P A
Id. 2 mois . . . . .	—
Paris. C. jours . . . . .	1/8 0/0 P A
Id. 2 mois . . . . .	5/8 0/0 P A
Londres. C. jours . . . . .	59/8
Id. 2 mois . . . . .	59/5
Francfort. C. jours . . . . .	55 15/16 P
Id. 3 mois . . . . .	55 5/8 P
Bruxelles et Gand. . . . .	1/8

BRUXELLES, LE 15 MARS.	
Dette active 2 1/2 . . . . .	52 3/4
Emp. Rothschild. . . . .	99 1/2
Fin courant. . . . .	—
Emp. de 50 milli. . . . .	89 1/2
Id. de 57 mil. . . . .	69 1/2
Emp. de 1852 (4). . . . .	88 1/2
Act. de la Soc. G. . . . .	775
Emp. de Paris. . . . .	1635
S. de Comm. de C. . . . .	119
B. de Belgique. . . . .	57 1/2
C. de S. et Oise. . . . .	101 1/2
Hauts-Fourneaux. . . . .	96
Banque Foncière. . . . .	98 1/4
Idem. . . . .	—
Fleuu. . . . .	—
Hornu. . . . .	—
Sclessin. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	95
Levant du Fleuu. . . . .	—
Ougrée. . . . .	—
Sars-Longscham. . . . .	—
Chemin de Fer. . . . .	—
Vennes. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—
Chatelaineu. . . . .	—
Ververies. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—
Verreries de Charl. . . . .	—
L'Espérance. . . . .	—

Imprimerie de J.-B. Rousseau, rue du Pot-d'Or, n° 609, à Liège.